Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 10: Economie

Artikel: L'heure de vérité
Autor: Planta, Louis von

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824624

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'heure de vérité

Lors de l'assemblée des déléqués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie tenue à Zurich le 19 septembre 1980, son président, M. Louis von Planta, a notamment déclaré: «Si nous analysons notre situation, nous sommes bien obligés de constater que nous continuons à vivre exactement comme si rien de capital ne s'était passé dans le monde au cours des dix dernières années. Certes, nous savons tous que nous avons un problème d'énergie, mais nous vivons dans l'illusion qu'un article constitutionnel permettrait de résoudre ce problème. Le problème de l'énergie que connaît le monde actuel réside moins dans une raréfaction des agents énergétiques que dans un renchérissement substanciel de leur coût. Les moyens financiers supplémentaires que nous devons consacrer aujourd'hui, par exemple à l'huile de chauffage, et qui passent aux mains des pays de l'OPEP, nous ne pouvons les répercuter sur le prix de nos produits sans risque de relancer l'inflation. Résultat, nos profits diminuent et nous nous appauvrissons au profit des pays de l'OPEP. Et le même processus se répétera dans l'avenir pour d'autres matières premières provenant des pays en voie de développement. Les limitations imposées à la liberté d'action des entreprises internationales en matière de transfert de technologie. de transferts financiers, etc., impliquent elles aussi un appauvrissement des pays industrialisés et une participation accrue des pays en développement aux profits. Si cette évolution est peut-être, quand on la considère globalement, souhaitable, elle n'en est pas moins désagréable pour les pays industrialisés et porteuse de conséquences dont personne n'ose convenir ouvertement.

Lorsque je dis que nous avons vécu, ces dix dernières années, comme si rien ne s'était passé, j'entends également par là que, dans la plupart des pays industrialisés, ce comportement a imposé à l'économie une sollicitation excessive. Il serait temps d'essayer de discuter des problèmes économiques en dehors de toute plate-forme idéologique. C'est un fait que l'importance des charges imputables aux salaires, aux prestations sociales et

aux équipements d'infrastructure est un élément décisif de la compétitivité de ce que produit l'économie. Tout s'enchaîne, à savoir l'importance des coûts, les chances de profit, la sécurité de l'emploi et en fin de compte le plein emploi; à cet enchaînement, personne ne peut se soustraire.

Il semble toutefois que dans notre pays, les esprits ne soient pas encore mûrs pour affronter la réalité sous cet angle comme en témoignent les réactions enregistrées lorsque certaines personnalités responsables de l'économie et de la politique ont timidement suggéré qu'il faudrait peut-être revoir le système actuel d'indexation puisque, par exemple, les coûts supplémentaires imputables à l'augmentation du prix du pétrole ne devraient pas être considérés comme inflation au sens usuel du terme, mais au contraire comme notre contribution à la nouvelle répartition des richesses dans le monde. Dans certains milieux politiques, on prétend que des démarches dans cette direction seraient incompatibles avec notre démocratie basée sur le consensus. Les milieux syndicaux, de leur côté, veulent voir dans de telles considérations le germe d'une confrontation sociale. Mais dans notre pays comme ailleurs, nous ne pourrons indéfiniment esquiver la vérité par des solutions de compromis.

Notre problème ne réside pas, au premier chef, dans l'économie, mais dans les charges imposées de l'extérieur et de l'intérieur à cette économie et qui réduisent sa liberté de manœuvre et sa capacité de profit et, par voie de conséquence, handicapent aussi son avenir. Ses problèmes spécifiques, c'est-à-dire ceux qui tiennent aux produits, l'économie est capable de les résoudre. Les conditionscadres, elles, sont du ressort de nos instances politiques. Il semble toutefois, qu'à ce niveau-là, on manque souvent de vision globale et répugne à reconnaître ouvertement cette évidence élémentaire, à savoir que toute mesure à son prix.

Certes, l'avenir de l'économie suisse dépendra de la qualité des ses produits et de ses services ainsi que de l'habileté des chefs d'entreprises à trouver pour ceux-ci, jusque

sur des marchés saturés, de nouveaux créneaux. Mais cela suppose que l'économie suisse arrive à dégager, dans l'avenir également, les moyens financiers nécessaires à la recherche et aux investissements. Comme elle ne pourra plus les prélever uniquement sur les prix, il faudra qu'elle soit déchargée d'une partie de son fardeau dans son propre pays.

Mais l'avenir de l'économie suisse ne dépend qu'en partie de ses propres capacités de rendement; ce qui sera vital pour elle, c'est que, du côté politique, on lui laisse la liberté de manœuvre nécessaire. Si nous entendons continuer à vivre dans la liberté et l'indépendance, nous avons besoin d'une économie saine. Or l'économie ne peut être saine que lorsqu'elle est libre, c'est-à-dire si les forces imprégnées de responsabilité, de liberté et d'indépendance peuvent se développer. Si nous admettons que le monde est en train de subir des mutations décisives, et si nous sommes prêts à en tirer les conséquences qui s'imposent, nous n'avons pas à craindre pour notre avenir.»

Extrait du discours prononcé lors de l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie par son président, M. Louis von Planta.

Horlogerie

Les cantons horlogers et le contrôle officiel de la qualité dans l'industrie horlogère suisse

Les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Soleure accueillent avec satisfaction la consultation relative à la prorogation et à la modification de l'arrêté fédéral du 18 mars 1971 sur le contrôle officiel de la qualité dans l'industrie horlogère (CTM). Dans le cadre d'une prise de position commune relative au projet d'arrêté soumis aux milieux intéressés par le Département fédéral de l'économie publique, les quatre cantons horlogers constatent que l'arrêté assure à l'industrie horlogère suisse le maintien d'un instrument que ses concurrents tendent à renforcer. En outre. cet instrument contribue à entretenir des productions et des places de travail, qui autrement partiraient à l'étranger, dans les régions les plus défavorisées de notre pays. Les deux défauts du projet tiennent au refus du réexamen du mode de financement du contrôle officiel de la qualité et à la mise à l'écart d'une définition rapide et valable de la notion de Swiss-Made.

L'arrêté fédéral du 18 mars 1971 sur le contrôle officiel de la qualité dans l'industrie horlogère suisse est souvent présenté comme un résidu du statut de l'horlogerie. S'il y a lieu de le maintenir c'est parce que nos principaux concurrents sur le marché mondial (Japon, URSS, France, République fédé-

rale d'Allemagne) ont eux aussi créé un contrôle officiel et l'ont développé. Si donc la Suisse renonçait au contrôle officiel dans les circonstances actuelles, elle se priverait d'un instrument important par rapport à ses principaux concurrents. C'est ce qui fonde la prise de position des cantons horlogers en vue du maintien du CTM dans les dix prochaines années.

Par ailleurs, instrument susceptible de soutenir l'horlogerie suisse face à ses concurrents, le CTM apporte une aide indiscutable à une industrie qui se trouve en pleine mutation technique. Il aide au maintien de l'emploi dans des régions particulièrement frappées par la récession.

Le contrôle officiel a pour objet d'attester la qualité suisse d'un produit, à savoir une montre en l'espèce. Le drapeau suisse ne doit pas recouvrir n'importe quelle marchandise. C'est pourquoi les normes techniques prévues dans l'arrêté doivent constamment être remises à jour. Il convient qu'elles demeurent assez sévères pour conférer au contrôle une crédibilité valable vis-à-vis de l'étranger.

On ne peut séparer le maintien du contrôle efficace d'une meilleure définition du Swiss-Made. Les discussions sur ce thème, engagées depuis de nombreuses années, n'ont pas abouti. Le rapport du Département fédéral de l'économie publique accompagnant la mise en consultation du 16 juin 1980 reste muet sur ce fait essentiel. Sans définition